

## La MRC se dote d'un Plan de sécurité civile

Depuis quelques années déjà, un comité de travail de la MRC tentait d'élaborer un plan de sécurité civile. Devant l'ampleur et la complexité de la tâche, et afin de se mettre en contexte, le comité avait décidé d'organiser l'exercice Gilligan. Tenu en mars 2015 et réunissant les directions générales des municipalités et de la MRC, en présence de Transport Québec, du ministère de la Sécurité civile et de la Sûreté du Québec et de représentants municipaux, l'exercice consistait en plusieurs mises en situation, qui se compliquaient d'une fois à l'autre, concernant une fermeture prolongée du pont. À la suite de la réception du rapport dudit exercice, la MRC octroyait, le 9 décembre dernier, un contrat à *Prudent groupe conseil* pour l'élaboration du Plan de mesures d'urgence et de sécurité civile de la MRC et des six municipalités de l'Île d'Orléans. Pour accompagner le consultant dans l'élaboration dudit Plan, un comité a été formé et est composé de représentants ayant chacun une responsabilité spécifique :

- Lina Labbé, mairesse de Saint-François et Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent, représentants du Conseil des maires ;
- Chantale Cormier, directrice générale de la MRC, mission Communications ;
- Jean-François Labbé, directeur général du village de Sainte-Pétronille, mission Administration et approvisionnement ;
- Alain Dion, conseiller municipal de Saint-Pierre, mission Travaux publics et transports ;
- Mario Hébert, citoyen de Saint-Jean, mission Service aux sinistrés ;
- Pierre Leclerc, directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Famille, mission Incendie et sauvetage ;

- Luc Fournier, Lieutenant, directeur du poste de la Sûreté du Québec de l'Île, mission Protection des personnes et des biens ;
- Anne Noël, citoyenne de Sainte-Pétronille, représentante des citoyens ;
- Stéphanie Forest-Lanthier, Organisation régionale de sécurité civile, ministère de la Sécurité publique ;
- Laurence Déry, Centre intégré universitaire en santé et services sociaux de la Capitale-Nationale.

Le plan de sécurité civile de la MRC explique les grands axes de gestion des mesures d'urgence qu'elle entend prendre lors d'un sinistre sur son territoire. Il est divisé en sections : l'organisation municipale de sécurité civile, les modalités d'alerte et de mobilisation, les centres de décision et d'information, les modalités de gestion du sinistre, les plans de mission de même qu'un bottin des ressources, etc.

Le plan a été développé selon les plus récents concepts de sécurité civile du Québec et conformément aux orientations du Ministère de la Sécurité publique du Québec. Il trace les grandes lignes d'intervention lors d'un sinistre. Il est important de comprendre que, par la nature même d'un sinistre, il est impossible de prévoir toutes les actions qui devront être entreprises. Le plan est donc un guide de gestion qui décrit les grands axes d'intervention lors d'un sinistre. Il appartient par la suite aux gestionnaires et aux intervenants d'urgence d'adapter les actions prévues dans le plan selon les circonstances dictées par le sinistre.

Ainsi, puisque la sécurité civile est une responsabilité partagée entre les autorités gouvernementales, locales et citoyenne, en cas de sinistre, il est recommandé que chaque résident soit autonome pendant au moins 72 heures. Le site Internet du ministère de la Sécurité publique,

[www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres)

présente quelques listes d'essentiels à conserver à la maison en tout temps, notamment :

- Eau potable : prévoir deux litres par personne par jour ;
- Nourriture non périssable ;
- Ouvre-boîte manuel ;
- Radio à piles et piles de rechange ;
- Lampe de poche et piles de rechange ;
- Chandelles, briquet ou allumettes ;
- Trousse de premiers soins ;
- Médicaments et antibiotiques.

Nous vous invitons donc à être prévoyant et à toujours avoir ces articles en votre possession !



## Révision du règlement de zonage de Sainte-Pétronille... (suite)

Ce printemps, dans la foulée de la consultation citoyenne qui a mené au Diagnostique et éléments de vision 2022 (<http://ste-petronille.iledorleans.com/stock/fra/pet-diagnostic-et-elements-de-la-vision-juin-2012-3.pdf>) et de la prochaine révision du Schéma d'aménagement de la MRC, les conseillers ont analysé la pertinence d'utiliser un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour actualiser le règlement d'urbanisme datant de 1986. Depuis, il a été retenu que l'utilisation d'un tel outil répondrait aux attentes des citoyens et nous travaillons étroitement avec architectes et urbanistes pour le rédiger. Le PIIA permettra un meilleur accompagnement des citoyens, une intégration harmonieuse des rénovations des bâtiments existants et des nouvelles constructions et nous l'espérons, un traitement plus diligent des demandes de permis au ministère de la Culture et des communications.

### Qu'est-ce qu'un PIIA ?

Le règlement sur les PIIA est un des outils réglementaires d'urbanisme, qui depuis 1989, permet aux gestionnaires municipaux de s'affranchir de la rigidité du règlement de type normatif. Il s'agit d'un outil d'évaluation qualitative prévoyant des dispositions complémentaires à celles prévues aux règlements d'urbanisme existants afin de mieux encadrer les nouveaux bâtiments, agrandissements et rénovations, dans le but ultime de favoriser le développement distinctif d'un territoire tout en préservant et enrichissant le cachet particulier de son patrimoine paysager et bâti.

Le PIIA s'applique par secteurs, chacun caractérisé de façon objective, en tenant compte des éléments qui les composent et qui forment leur identité propre. À titre d'exemple, les éléments dont notre PIIA tiendra compte seront : le mode d'implantation par rapport au chemin et aux bâtiments voisins, l'usage (agricole, résidentiel, etc), le gabarit (volume, forme de toitures, hauteur etc.), le mode de construction (matériaux, structure, etc.), le style architecturale (parements, couleurs, ouvertures, etc).

Notre PIIA illustrera ces éléments distinctifs pour que le citoyen en prenne connaissance aisément et qu'il les com-

prennent bien avant d'élaborer son projet de construction ou d'agrandissement. Il offrira aux membres du CCU (comité consultatif d'urbanisme) un cadre d'analyse basé sur un ensemble d'objectifs et critères qui permettra une évaluation qualitative, laissant une certaine discrétion et évitant des décisions arbitraires. Il permettra la recherche de solutions novatrices dans un échange ouvert entre la municipalité et le citoyen.

Le PIIA décrira des objectifs et des critères plutôt que des normes strictes. Les objectifs exprimeront le but recherché alors que les critères permettront d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif. Les critères permettront au citoyen de connaître les balises requises dans son secteur

### Domaines d'application du PIIA

Ce premier PIIA vise toute nouvelle construction (bâtiment principal et bâtiment secondaire de plus de 14 m<sup>2</sup>), agrandissement d'un bâtiment principal ainsi que tout kiosque de vente sur terrain agricole.

### Pourquoi un PIIA ?

Dans les alentours, plusieurs villes et municipalités utilisent le PIIA, dont Québec, Boischatel, Baie-St-Paul et Deschambault-Grondines pour gérer leur secteurs d'intérêt patrimonial. Ces dernières nous ont d'ailleurs fait part de la satisfaction de leurs élus et des citoyens à l'égard de ce type de règlement d'urbanisme.

À Ste-Pétronille, nous visons les bénéfices suivant : (1) une meilleure communication entre les citoyens, le CCU, les élus, les fonctionnaires désignés et ultimement, avec le ministère de la culture et des communications; (2) le CCU ne sera plus discrétionnaire, il émettra ses recommandations en se basant sur les objectifs et critères établis pour le secteur d'application concerné et (3) une prise en charge de la réglementation d'urbanisme par le Conseil et les membres du CCU (8 membres : citoyens et élus municipaux, accompagnés de professionnels, architecte et aménagiste), plutôt que par un inspecteur de la MRC qui applique un cadre normatif, dicté il y a 30 ans

### Ajustements à la demande de permis

La procédure de demande de permis d'un projet assujéti au règlement sur les PIIA varie quelque peu de la procédure actuelle. Il y aura deux distinctions majeures : (1) le citoyen sera invité à obtenir un avis préliminaire de l'architecte de la MRC et (2) le

CCU examinera le projet, vérifiant s'il respecte les objectifs et critères énoncés au PIIA et il émettra une recommandation au Conseil.

### Un PIIA pour nous... je sollicite votre implication

Vous souhaitez mieux comprendre ce projet de révision du règlement d'urbanisme, prendre connaissance des objectifs et critères ainsi que les ajustements à la procédure de demande de permis qui en découlent et peut-être... vous joindre au CCU pour contribuer à sa bonne application, soyez à l'affût des prochaines informations sur ce sujet. Notamment, soyez présents à la première rencontre d'information qui aura lieu en début d'automne. Nous vous présenterons alors une première version du PIIA, pour en discuter et pour recevoir vos commentaires avant sa finalisation.

*Lyne Gosselin, conseillère  
responsable de l'urbanisme  
Présidente du CCU*

## MADA

Dans le cadre d'un objectif de la MADA (municipalité amie des aînés) pour 2016 et de la mise à jour des mesures d'urgence pour notre village, nous venons demander l'aide de la population de Sainte-Pétronille.

En effet, nous aimerions être renseignés pour mettre à jour la liste des personnes plus vulnérables, résidents de notre Village et qui pourraient avoir besoin d'aide en cas de sinistre majeur. Que ce soit pour être en mesure de déplacer au besoin ces personnes en saison hivernale lors d'une panne prolongée d'électricité ou encore pour s'assurer que ces personnes sont en sécurité à leur domicile.

Pour parvenir à dresser cette liste, nous aurons besoin des coordonnées de ces gens susceptibles d'avoir besoin d'aide. Nous demandons donc la collaboration de la population pour faire en sorte que notre plan de mesures d'urgence soit efficace.



**Municipalité  
amie des aînés**

Le but de cet exercice n'est pas d'alarmer mais d'être en mesure d'aider plus rapidement. Les changements climatiques des dernières années pourraient nous causer un jour de bien mauvaises surprises. Nous avons tous en mémoire la crise du verglas, ce que nous savons moins c'est qu'à l'hiver 2015-16 la zone de verglas s'est rapprochée de nous (ville de Québec) puisqu'elle a touché les villes de Trois-Rivières et de Joliette. Il faut donc se préparer et surtout ne pas oublier nos aînés.

Il serait donc souhaitable que tous et chacun se sente interpellés et nous aident afin que nous soyons pro actifs dans notre action des mesures d'urgence pour notre Village. Pour ce faire, prière de compléter **le formulaire qui se trouve à la dernière page du présent bulletin** et nous le retourner à la mairie de Sainte-Pétronille au 3, chemin de l'Église.

*Yves André Beaulé, conseiller municipal, responsable de la MADA et des mesures d'urgence.*

## Bibliothèque la Ressource

**Nouveautés et suggestions de lecture du mois d'août**

**Pour les adultes :**

- *Vrai ou faux*, de Chrystine Brouillet
- *Le blues des sacrifiés*, de Richard Sainte-Marie
- *Les quatre filles du Révérend Latimer*, de Colleen McCullough
- *Crème glacée et dépaysement*, d'Annie Dubreuil
- *La colère m'a sauvé la vie*, de Céline Legault
- *Superaliments*, de Clémence Roquefort

**Pour les jeunes :**

- Collection « Tabou » pour ados : *Adios*, de Nadine Poirier
- *Elle ou lui*, de Marilou Addison

**Merci**

Merci à mesdames Anne Leahy, Johanne Mongeau et à monsieur Jacquelin Léger pour les dons de livres à la bibliothèque. Merci également à Monsieur Jean-Paul Desjardins qui a enrichi notre collection de casse-tête.

### Livres-Services

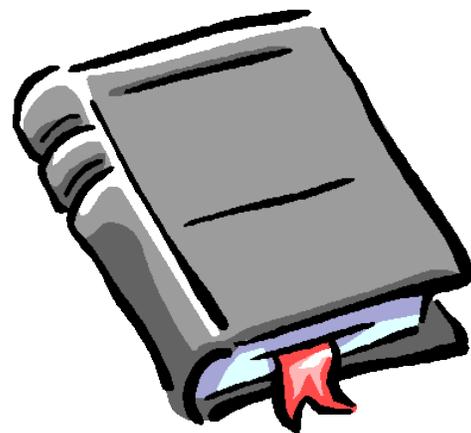
Grâce au talent et au savoir-faire de Dany Laflamme, la Bibliothèque offre cet été un nouveau service au kiosque du quai de Sainte-Pétronille. Il s'agit d'une boîte à livres en libre-service, baptisée « Livres-Services », et qui agrmente les moments de détente dans un des plus beaux sites du Québec.

Vous reconnaîtrez votre bibliothèque en miniature avec une petite collection de livres à saisir. On prend et on apprend, on les remet, on en apporte d'autres, on donne au suivant, on s'arrête un moment et on découvre. C'est une petite porte ouverte sur les lettres, dans un lieu qui est grand ouvert sur le monde.

N'hésitez pas à y semer quelques-uns de vos livres déjà lus et qui sont d'une portée générale. Ils feront les délices des gens de

passage ou ils poursuivront leur route vers d'autres horizons.

*Gilles Gallichan et Lise Paquet pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La Ressource*



## SOIRÉES PORTES OUVERTES



**Vous aimez le chant choral!**

*Vous aimez la chanson francophone!*

**Vous désirez faire partie d'un chœur?**

**Le Choeur de l'Isle d'Orléans**

**vous attend à l'église de Ste-Pétronille**

**les 19 et 26 septembre 2016 à 18h30!**

**Contactez-nous pour plus d'informations :**

**418 821-0321 / 418 829-9954**

ou visitez notre site web :

**[www.lechoeurdelisledorleans.com](http://www.lechoeurdelisledorleans.com)**

**Au plaisir de vous y accueillir!**



## Avis publics

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PÉTRONILLE

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage visant l'ensemble de la municipalité de Sainte-Pétronille.

#### Avis public

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, directeur-général de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> août 2016, le Conseil a adopté, par sa résolution 2016-085, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151 de la municipalité du village de Sainte-Pétronille dans le but de revoir les dispositions relatives aux coupes forestières et aux prélèvements forestiers à des fins domestiques et d'aménagements récréatifs  
OBJET(S)

2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le 6 septembre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Pétronille 3, de l'Église.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, entre 9 h et 16 h.

4. Le projet de règlement peut aussi être consulté sur le portail de la municipalité (<http://ste-petronille.iledorleans.com>)

Donné à Sainte-Pétronille ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016.

*Jean-François Labbé,*  
Directeur-général/secrétaire-trésorier

### AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné que : à sa session régulière du 1<sup>er</sup> août 2016, le Conseil a adopté un projet de règlement ayant pour but d'adopter un code d'éthique et de déontologie en matière municipale. Ce code a pour objectif :

D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et de contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité ;

D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;

De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, d'aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;

D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce document au bureau de la municipalité.

Ce code d'éthique et de déontologie sera adopté à la séance régulière du conseil du 6 septembre 2016.

Donné à Sainte-Pétronille ce 12<sup>e</sup> jour d'août deux mille seize.

*Jean-François Labbé*  
Directeur général/secrétaire-trésorier

### AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné que : à sa session régulière du 1<sup>er</sup> août 2016, le Conseil a adopté un projet de règlement ayant pour but d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés du village de Sainte-Pétronille. Ce code a pour objectif :

D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les actions des employés de la municipalité et de contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité ;

D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le travail des employés et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;

De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, d'aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;

D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce document au bureau de la municipalité.

Ce code d'éthique et de déontologie sera adopté à la séance régulière du conseil du 6 septembre 2016.

Donné à Sainte-Pétronille ce 12<sup>e</sup> jour d'août deux mille seize.

*Jean-François Labbé*  
Directeur général/secrétaire-trésorier



## AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par M Lew Price (lot # 151), Sainte-Pétronille. Ce lot est situé dans la zone R7 S2.

Cette demande a pour but de permettre l'agrandissement de la maison à l'arrière. L'agrandissement occuperait davantage que le  $\frac{3}{4}$  de mur arrière et donnerait aucun retrait de mur latéral. Cette situation contrevient aux tableaux I et IV de l'annexe B du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 6 septembre 2016, à 20 heures à la Mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 12e jour d'août deux mille seize.

*Jean-François Labbé*  
Directeur général/secrétaire-trésorier

## AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné que deux demandes en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par M Alain Laroche, (lots # 46-10-1, 46-11, 46-12, 46-2, 46-2-2, 46-3, 46-4, 46-8, 46-9), Sainte-Pétronille. Ces lots sont situés dans la zone R5 S2.

Une première demande a pour but de permettre un deuxième étage pour un corps secondaire. Selon l'article 119 du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, une hauteur maximale de 1,5 étage est requis pour le corps secondaire et de 1 étage pour le corps secondaire.

Une deuxième demande a pour but de démolir la résidence actuelle et de la replacer au même endroit. Selon l'article 180.5 du règlement 151 sur le zonage à

Sainte-Pétronille, un bâtiment dérogatoire ne peut être remplacé par un autre bâtiment dérogatoire.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 6 septembre 2016, à 20 heures à la Mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 12e jour d'août deux mille seize.

*Jean-François Labbé*  
Directeur général/secrétaire-trésorier

### PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Nous vous informons que la prochaine réunion du conseil municipal a été fixé au 6 septembre 2016.

### CUEILLETTE DES DÉCHETS MONSTRES

Veillez noter que la cueillette des déchets monstres se fera le 28 septembre prochain.

### POUR PUBLIER UN ARTICLE

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en nous l'envoyant par courriel ([stepetronille@qc.aira.com](mailto:stepetronille@qc.aira.com)) La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **7 octobre 2016**.

## Concours d'art public 2016: Œuvre d'art Primée: « Jonctions » de M. Bernard Hamel

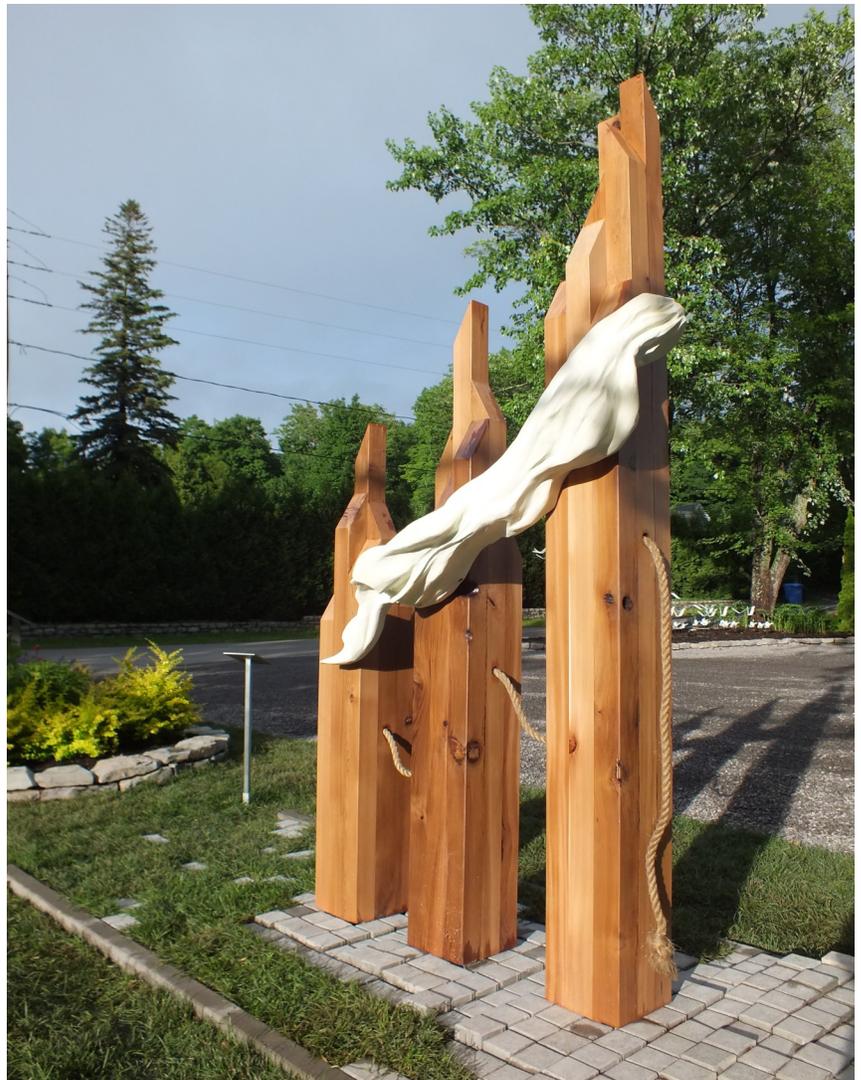


Photo de M. Daniel B. Guillot

**Village de Sainte-Pétronille**  
**Portrait de la situation financière**  
**Au 31 mars 2016**

Revenus	Budget 2015	Réel
Taxes	1 105 172	516 897
Autres revenus de sources locales	48 820	55 207
Transferts conditionnels	274 000	0
Appropriation - Surplus	354 600	75 366
<b>Total</b>	<b>1 782 592</b>	<b>647 470</b>

Dépenses	Budget 2015	Réel
Conseil municipal	58 339	18 604
Application de la loi	500	0
Gestion financière et administrative	323 973	99 529
Greffe	6 000	0
Évaluation	44 000	6 382
Sécurité publique	255 220	315
Transport	233 743	66 095
Hygiène du milieu	87 800	83 524
Aménagement et urbanisme	41 345	619
Loisirs	74 172	14 263
Fonds d'investissement	657 500	252 548
<b>Total</b>	<b>1 782 592</b>	<b>541 879</b>

**Comparatif 2015**

Revenus	Budget 2015	Réel
Taxes	1 075 920	586 684
Paiements tenant lieu de taxes	17 084	17 084
Autres revenus de sources locales	84 005	17 418
Transferts inconditionnels	-5 000	0
Transferts conditionnels	188 000	0
Appropriation - Surplus	75 366	0
<b>Total</b>	<b>1 435 375</b>	<b>621 186</b>

Dépenses	Budget 2015	Réel
Conseil municipal	59 680	17 822
Application de la loi	500	0
Gestion financière et administrative	335 847	165 293
Greffe	6 000	0
Évaluation	56 400	8 421
Sécurité publique	256 883	84 189
Transport	216 862	68 701
Hygiène du milieu	69 380	23 581
Aménagement et urbanisme	36 805	722
Loisirs	132 018	32 687
Fonds d'investissement	265 000	2 500
<b>Total</b>	<b>1 435 375</b>	<b>403 916</b>

**Village de Sainte-Pétronille**  
**Portrait de la situation financière**  
**Au 30 juin 2016**

Revenus	Budget 2015	Réel
Taxes	1 105 172	1 040 211
Autres revenus de sources locales	48 820	147 967
Transferts conditionnels	274 000	0
Appropriation - Surplus	354 600	0
<b>Total</b>	<b>1 782 592</b>	<b>1 188 178</b>

Dépenses	Budget 2015	Réel
Conseil municipal	58 339	28 028
Application de la loi	500	0
Gestion financière et administrative	323 973	174 506
Greffe	6 000	0
Évaluation	44 000	10 424
Sécurité publique	255 220	83 218
Transport	233 743	110 280
Hygiène du milieu	87 800	19 320
Aménagement et urbanisme	41 345	6 712
Loisirs	74 172	23 702
Fonds d'investissement	657 500	401 656
<b>Total</b>	<b>1 782 592</b>	<b>857 846</b>

Comparatif 2015

Revenus	Budget 2015	Réel
Taxes	1 075 920	1 048 077
Paiements tenant lieu de taxes	17 084	0
Autres revenus de sources locales	84 005	21 820
Transferts inconditionnels	-5 000	0
Transferts conditionnels	188 000	0
Appropriation - Surplus	75 366	0
<b>Total</b>	<b>1 435 375</b>	<b>1 069 897</b>

Dépenses	Budget 2015	Réel
Conseil municipal	59 680	26 482
Application de la loi	500	0
Gestion financière et administrative	335 847	181 634
Greffe	6 000	0
Évaluation	56 400	9 127
Sécurité publique	256 883	160 556
Transport	216 862	112 910
Hygiène du milieu	69 380	34 811
Aménagement et urbanisme	36 805	14 014
Loisirs	132 018	21 587
Fonds d'investissement	265 000	10 690
<b>Total</b>	<b>1 435 375</b>	<b>571 811</b>



## **Formulaire de retour – Personnes vulnérables**

*Afin d'assurer un suivi efficace lors d'une possible situation d'urgence, nous vous demandons d'inscrire sur le présent formulaire le nom d'une personne qui pourrait avoir besoin d'un suivi spécial. Cette personne peut être un voisin, un membre de votre famille qui habite Sainte-Pétronille ou vous-même. Nous vous demandons de l'acheminer par la suite à la mairie de Sainte-Pétronille au 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille (Québec), GOA 4C0.*

*Merci de votre collaboration*

### **Informations :**

Nom de la personne : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence (membre de la famille ou autre) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Condition de la personne (âge, restrictions physiques ou mentales, etc.) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*\*Votre participation est importante pour le bon fonctionnement de cette démarche*